



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Œx

Château-d'Œx, le 8 septembre 2021
Greffre 2x_0135 + 0112_Communications éditées
+ Pétition Télécommunication responsable_EG

Pétition « Télécommunication responsable 5G Pays-d'Enhaut »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En date du 12 mars 2021, la pétition « Télécommunication responsable 5G Pays-d'Enhaut » était déposée auprès des trois municipalités. Lors de la séance des Syndics du 16 juin 2021, il a été décidé de la transmettre au DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication), ceci étant un objet de sa compétence.

En date du 17 août 2021, nous avons reçu les informations suivantes de la part du DETEC et de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

Les prescriptions et planifications communales en matière de téléphonie mobile doivent satisfaire les exigences d'une desserte « de qualité » et d'un « bon fonctionnement de la concurrence » entre les opérateurs de téléphonie mobile. Les communes ont la possibilité d'édicter des prescriptions en matière de construction et d'aménagement du territoire concernant les installations de téléphonie mobile dans la mesure où il existe un intérêt lié à l'aménagement local (et non pas d'ordre environnemental ou sanitaire).

Le 22 avril 2020, le Conseil fédéral a défini la suite de la procédure dans le domaine de la téléphonie mobile et la 5G. Pour prendre sa décision, le Conseil fédéral s'est appuyé sur le rapport du groupe de travail « Téléphonie et rayonnement ». Le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre les six mesures d'accompagnement proposées par le groupe de travail dans son rapport.

Il s'agit de :

- Mettre en place un monitorage du rayonnement non ionisant (RNI)
- Simplifier et harmoniser l'exécution de l'ordonnance sur la protection contre le RNI
- Améliorer les informations fournies à la population
- Intensifier la recherche sur les effets de la téléphonie mobile et du rayonnement sur la santé
- Mettre en place un service de consultation de médecine environnementale sur le RNI
- Exiger un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable

Pétition « Télécommunication responsable 5G Pays-d'Enhaut »

Le Conseil fédéral a également décidé que les valeurs limites visant à protéger la population du rayonnement de la téléphonie mobile ne soient pas modifiées pour le moment, la protection de la population contre le RNI étant une préoccupation importante.

De plus, le Conseil fédéral souhaite continuer à limiter la charge de rayonnement de façon plus stricte que la norme internationale dans les lieux tels que les logements, les écoles, les hôpitaux ou encore les places de jeux.

Nous vous informons par ailleurs que les dossiers en cours sont toujours en attente des autorisations cantonales, bien que le Conseil d'Etat ait levé la suspension des dossiers en date du 20 mai 2021.

La Municipalité exigera systématiquement que dans la description de l'ouvrage figure la notion de « 5G » lors de futures enquêtes et demandera la pose de gabarits.

La municipalité.